RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAS 31 B

Société par actions simplifiée

Au capital de 2.472.000 euros

Siège social : 31B rue Victor Masse – 75009 Paris

842 917 049 RCS Paris

* *

*

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux octobre, à 9 heures

A Paris,

Je soussigné, Monsieur Gaspard KALTENBACH, agissant en qualité de Président et de seul associé de la société 31B, au capital de 2.472.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce de Paris, sous le numéro 842 917 049, dont le siège social est situé au 31B rue Victor Masse à Paris, prend les décisions suivantes :

- Décision de principe sur la réduction du capital social
- Modalité de la réduction du capital
- Modification des statuts
- Pouvoir pour formalités

PREMIERE RESOLUTION

(Décision de principe sur la réduction du capital social)

L'associé unique décide de réduire le capital social de la société. Cette réduction est jugée nécessaire pour ajuster la structure financière de la société. Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des comptes de la société, il est décidé d'approuver le principe de cette réduction de capital.

DEUXIEME RESOLUTION

(Modalités de la réduction du capital)

La réduction du capital social s'effectuera par réduction du nombre d'actions.

La capital social sera ainsi réduit de 1.772.000 Euros pour être ramené de 2.472.000 Euros à 700.000 Euros.

TROISIEME RESOLUTION

(Modification des statuts)

En conséquence de cette réduction du capital, l'article 7 des statuts de la société relatif au capital social est modifié comme suit :

Article 7 – Capital Social :

A la suite d'une réduction de capital en date du 22 octobre 2024, le capital social s'élève à la somme de sept cent mille euros (700.000 EUR).

Il est divisé en sept mille (7.000) actions de cent euros (100,00 EUR) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, numérotées de 1 à 7.000.

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

Tous pouvoirs sont conférés à l'associé unique, à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires au dépôt et à la publicité de la présente décision, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce, et de procéder à la mise à jour des statuts de la société.

* *

*

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Paris, le 22 octobre 2024,



Gaspard Louis Kaltenbach (Oct 22, 2024 16:00 GMT+2)

Le Président et
associé unique

GASPARD
KALTENBACH

20241022_Procès verbal DAU SASU 31B_actant le principe d'une réduction de capital

Final Audit Report 2024-10-22

Created:	2024-10-22
By:	Jonathan Cohen (support@kaizenconseil.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAprBLzIiKo-c38023Y9F--60dXnv7TX2i

"20241022_Procès verbal DAU SASU 31B_actant le principe d'une réduction de capital" History

Document created by Jonathan Cohen (support@kaizenconseil.fr)
2024-10-22 - 1:56:53 PM GMT- IP address: 86.208.32.39

Document emailed to [redacted] for signature
2024-10-22 - 1:57:08 PM GMT

Email viewed by [redacted]
2024-10-22 - 1:59:28 PM GMT- IP address: 66.249.93.14

Signer [redacted] entered name at signing as Gaspard Louis Kaltenbach
2024-10-22 - 2:00:31 PM GMT- IP address: 92.184.110.86

Document e-signed by Gaspard Louis Kaltenbach (glkaltenbach@gmail.com)
Signature Date: 2024-10-22 - 2:00:33 PM GMT - Time Source: server- IP address: 92.184.110.86

Agreement completed.
2024-10-22 - 2:00:33 PM GMT